

Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2022

Dans les locaux de la Paroisse St-Marc, à Lausanne.

La séance débute à 20 h

1. Accueil, liste de présence

Personnes présentes : Duvoisin Françoise, Duvoisin Jean-Jacques, Guignard Liliane, Mühlheim Christian, Progin Gérald, Ziegler Geneviève,

Personnes excusées : Da Cruz Gaëtan, Devalloné Dinbali Caroline, Gelot Moïra, Paquier Aurore, Roux Martine, Rusca Elena

2. Rapport d'activité du Président de l'Association « Journal de Pré-laz-Valency »

Gérald Progin énumère les activités pour l'année de l'association, soit :

Le journal continue à paraître 3 fois par année et comprend 16 pages. Afin de couvrir les frais futurs, nous nous sommes adressés à la Commune de Lausanne qui nous paraissait à même d'assurer les Fr. 5000.- par an que nous coûte approximativement les 3 numéros. Ce journal entre, en effet et à nos yeux, entièrement dans les vues et le programme « Quartier » de la Commune. Malgré la solidité de notre dossier, nous avons finalement obtenu en décembre 2020 un montant de Fr. 4000.-.

Dès le début de l'année 2021, le comité s'est attelé à la recherche de fonds afin de continuer à proposer du contenu qui intéresse de nombreuses personnes habitant le quartier. Parmi les organismes auxquels nous nous sommes adressés, la Loterie Romande et le Fonds culturel Migros nous ont répondu par la négative. Toutefois, en élargissant nos recherches de fonds, la Fondation Lenards, pour laquelle nous avons mis en avant le côté « intergénérationnel » du journal, est entrée en matière en juin 2021 et nous avons eu l'agréable surprise de recevoir le montant de Fr. 9000.-. Pour terminer, la Fondation Clémence nous a aussi, généreusement, fait un don de Fr. 1000.-. Nous avons remercié son directeur.

Ainsi, avec Fr. 14'000.- auxquels nous rajoutons la somme de Fr. 2000.-, provenant de fonds mis de côté selon contrat avec la Valencienne pour la construction d'un four à pain, réalisé hors délai et sans respecter les termes du contrat, ce qui fait que ce montant nous revenait de droit. Ceci a été confirmé en assemblée générale 2021. Nous respectons ainsi notre choix éditorial de financer notre publication sans l'apport de publicité. Dès lors, nous disposons de fonds permettant d'assurer la parution de 7 numéros du journal, soit jusqu'au numéro 12, celui d'août 2024.

Nous continuons à fonctionner avec un **comité de rédaction** composé de Françoise Duvoisin, Elena Rusca, Christian Mühlheim et Gérald Progin, qui se réunit 2 fois par numéro. Une fois par numéro, **un**

comité rédaction élargi via des représentant-e-s du centre socioculturel, du centre de vie enfantine, de la Fondation Clémence et des appartements protégés gérés par Althys, se réunit pour choisir le thème et faire des propositions pour le contenu des articles qu'ils souhaitent publier. L'Association de quartier de Prélaz-Valency, faute de présence de son représentant, n'est plus membre du comité élargi.

Le journal est distribué par poste à 130 adresses et à 320 adresses mail. En moyenne, entre 150 et 210 personnes cliquent sur le mail et entre 42 et 76 personnes ouvrent une page. Notre site internet est visité par un peu moins de 100 personnes lors des publications du journal. Nous le mettons à jour régulièrement en fonction des activités du quartier, notamment les Repair-Café ou les rencontres « Quartier » organisée par le Centre socioculturel.

3. Etat des comptes et rapport des vérificateurs des comptes et décharge des vérificateurs

Mme Geneviève Ziegler nous présente le compte de pertes et profits et le bilan pour l'années 2021. Le capital se montait au 31.12.2021 à Fr. 14'732,40. Durant l'année Fr. 4'067,50 ont été dépensés pour l'impression du journal, les frais de secrétariat et d'envoi. Ce montant ne comprend pas des charges de 2021, qui ont été payées en 2022 pour un montant de Fr. 1'227.-. Les cotisations atteignent Fr. 195.-

Mme Liliane Guignard, au nom des vérificateurs des comptes, nous fait part de leur rapport.

Christian Mühlheim pose les questions suivantes :

- Serait-il possible de fractionner les frais du secrétariat des débours ?
- Serait-il possible de comptabiliser quand même dans l'année courante des frais afférant à celle-ci, même si ceux-ci n'ont pas encore été effectivement payés ?

Jean-Jacques Duvoisin répond que la 1^{ère} question a fait l'objet d'une remarque des vérificateurs lors du précédent exercice et qu'il s'agit d'une opération facile à mettre en œuvre. Quant à la seconde question, c'est aussi faisable, mais comme les frais sont plutôt stables, il existe d'autres moyens de calculer le prix de revient par année/journal.

Gérald Progin fait remarquer que le prix du papier a augmenté de Fr. 100.- par édition et Christian Mühlheim rajoute qu'une très légère augmentation des tarifs postaux sera aussi à prendre en compte.

Le budget 2023 prévoit des dépenses se montant à Fr. 5'700.-.

4. Divers et propositions individuelles

Jean-Jacques Duvoisin demande si nous avons des retours des lecteurs. Gérald Progin lui répond qu'il s'agit principalement des personnes ayant témoigné ou participé à la rédaction des articles et de leurs proches. Par exemple, Aurore Paquier vient chercher la dernière édition en étant accompagnée de 3-4 enfants et qu'une boîte de distribution a été créée dans leurs locaux. Précisons que la distribution a lieu aux enseignants du collège de Prélaz, dans les institutions du quartier (APEMS, CVE, Petit Navire, etc.), dans certains restaurants et commerces du quartier, au Point d'eau et aux bureaux de la Soupe populaire.

Concernant le four à pain, l'affaire est considérée comme liquidée.

Geneviève Ziegler évoque les travaux en lien avec la construction du tramway t1 et s'il est prévu d'écrire quelque chose à ce sujet. Cela pourrait être l'objet d'un article dans prochaine édition ou une idée de thème sur les transports, du genre « Tu te déplaces comment ? ».

Pour terminer, un mot sur le comité. Gérald Progin évoque qu'Elena Rusca a beaucoup d'engagements ailleurs et qu'il serait judicieux de chercher une ou deux autres personnes pour compléter le comité de rédaction. L'on pourrait mettre une annonce ou le mentionner lors d'un prochain éditorial.

La séance est levée à 20 h 45.

Lausanne, le 19.05.22

Pour l'Association du journal de Prélaz-Valency

Le Président

Le secrétaire

Gérald Progin

Christian Mühlheim